

## Travaux de rénovation énergétique : 41 % des Français n'ont bénéficié d'aucune aide de l'Etat.

**Le manque d'information et la complexité pour les obtenir en cause dans plus d'un tiers des cas**

Sondage OpinionWay pour Quelle Energie

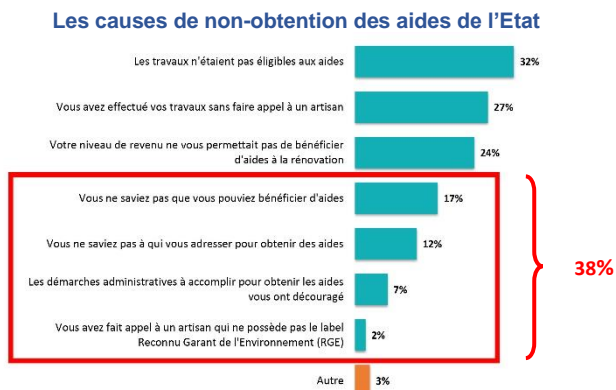
A l'approche de l'hiver et suite à l'annonce de nouvelles mesures du Plan Climat par Nicolas Hulot en début de semaine, l'efficacité énergétique dans le logement s'impose comme une problématique clé de cette rentrée. Dans ce contexte, Quelle Energie, 1<sup>er</sup> site internet de conseil en économies d'énergie pour les particuliers, interroge les Français sur leurs attentes vis-à-vis des aides de l'Etat en matière de rénovation énergétique. L'étude démontre un déficit d'information et d'accompagnement autour de ces dispositifs. Il est la première cause identifiée par les Français qui n'ont pas bénéficié d'aides dans leur projet de rénovation.

### La méconnaissance des dispositifs, premier frein à l'obtention des aides de l'Etat

« Faute d'une information suffisante sur les différentes aides à la rénovation énergétique, de trop nombreux Français n'en bénéficient pas. Certains renoncent même à lancer leur projet pour des raisons financières, n'ayant malheureusement aucune idée des aides auxquelles ils peuvent avoir droit », explique Mael Thomas, Directeur Général de Quelle Energie.

**28% des Français ont fait réaliser des travaux de rénovation énergétique sur ces trois dernières années, mais 41 % d'entre eux n'ont bénéficié d'aucune aide de l'Etat.**

**Dans plus d'un cas sur trois (38 %), la méconnaissance des dispositifs d'aides existants ou la complexité des démarches est mise en cause.**



### Plus de la moitié des français ayant bénéficiés des aides jugent les démarches trop complexes

Déperdition thermique, pollution atmosphérique, factures d'énergie qui s'envolent... les installations de chauffage inefficaces ou les défauts d'isolation des logements impactent fondamentalement la qualité de vie des particuliers. Pour y remédier, les français peuvent investir dans des travaux de rénovation énergétique, aujourd'hui soutenus par de nombreuses aides et subventions.

Ainsi, **58 % des Français qui ont fait réaliser des travaux ont pu bénéficier d'aides de l'Etat** (Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique, l'Eco-prêt à taux zéro, la Prime Energie, etc.).

Néanmoins, interrogés sur leur parcours pour obtenir au moins l'une de ces aides, **plus de la moitié des bénéficiaires (56 %) a jugé les démarches trop complexes.**

**Cette complexité représente un frein important dans la décision de se lancer dans un projet de travaux d'économie d'énergie.**

## **Quelle Energie lance le service Prime Assistance pour simplifier les démarches des particuliers**

Au-delà d'accompagner les particuliers dans la sélection des travaux les plus efficaces, et d'orienter vers les professionnels qualifiés, Quelle Energie facilite l'accès aux aides à la rénovation énergétique.

Afin de simplifier et d'alléger des démarches parfois lourdes et complexes, Quelle Energie lance le **service gratuit d'accompagnement Prime Assistance** dédié aux particuliers.

**Pour tous les projets de rénovation énergétique certifiés éligibles à la Prime Energie, Quelle Energie prend en charge la totalité des démarches des demandeurs.**

La vocation de ce service est d'amener un nombre croissant de Français à aborder la rénovation énergétique de leur logement de manière plus sereine.

*« Nos conseillers sont en contact chaque jour avec des consommateurs qui n'ont pas pu bénéficier des aides sur lesquelles ils comptaient pour financer leurs travaux d'économie, car les démarches sont complexes et nécessitent d'être très bien informé en amont du projet. En lançant « Prime Assistance », nous allons plus loin que de simplement leur apporter la bonne information pour qu'il puisse bénéficier de leur Prime énergie. Grâce à ce service inédit et exclusif, le consommateur n'a plus qu'à nous envoyer son devis, nous nous occupons des démarches pour garantir au particulier l'obtention de la Prime énergie »* explique Mael Thomas, Directeur Général de Quelle Energie.

Ce nouveau service s'ajoute au [simulateur en ligne](#) de Quelle Energie qui permet à chaque particulier d'identifier gratuitement les aides auxquelles son projet de travaux est éligible.

### **Méthodologie**

Etude réalisée par l'institut OpinionWay pour Quelle Energie auprès d'un échantillon de 1058 personnes. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas selon des critères d'âge, de sexe, de catégorie socio professionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence. Il a été interrogé du 8 au 12 septembre 2017.

### **A propos de Quelle Energie ([www.quelleenergie.fr](http://www.quelleenergie.fr))**

Filiale du groupe EFFY, Quelle Energie édite le 1er site internet de conseil en économies d'énergie auprès des particuliers. Fondée en 2008, Quelle Energie facilite les projets de travaux d'économies d'énergie des particuliers : les bons travaux, les bons artisans, les bonnes aides. Les conseils gratuits de Quelle Energie abordent tous les aspects d'un projet de rénovation énergétique : travaux les plus rentables pour leur logement, prix estimé des travaux, mise en relation avec des artisans qualifiés Reconnus Garant de l'Environnement (RGE), identification des aides disponibles, versement directe de la prime énergie.

En 2016, Quelle Energie a conseillé plus de 1 000 000 Français par mois sur son site Internet ou par téléphone. La société génère la majorité de ses revenus en vendant les contacts (leads) des particuliers intéressés par des devis à son réseau de plus de 1 500 artisans qualifiés RGE.

### **A propos du groupe EFFY ([www.effy.fr](http://www.effy.fr))**

Créé en 2008 et détenue majoritairement par ses fondateurs, EFFY est un fournisseur d'économies d'énergie pour tous les consommateurs, actif en France, Italie et Pologne. Agrégateur de solutions techniques et de services innovants visant à réduire les consommations d'énergie, EFFY apporte des outils notamment digitaux pour atteindre les objectifs d'économie d'énergie fixés par les pouvoirs publics en favorisant le passage à l'acte des consommateurs

### **Contact Presse : Agence CorioLink**

Urielle Dutartre

[urielle.dutartre@coriolink.com](mailto:urielle.dutartre@coriolink.com) 06 62 82 71 62